

Tribunal de proximité de SARLAT
Service de la Protection des majeurs

Place de la Grande Rigaudie
CS 20 213
24206 SARLAT
Téléphone : 05 24 10 10 00 - Fax : 05.53.29.85.79

Extrait des minutes

Tribunal de proximité de SARLAT
24037-2-001

Minute N° :

ORDONNANCE

N°R.G. : 17/00062 N°Portalis : 5MPU-6-B7B-B6

Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE

DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLE

Le 15 Septembre 2022,

Nous, Pierre COUSTURIAN, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assisté d'Emmanuelle BOUTIER, greffière ;

Vu la requête reçue le 07 Septembre 2022 de M. Francis FONVIEILLE, tuteur de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 505 du Code Civil ;

Attendu qu'il est envisagé de vendre à l'amiable une maison d'habitation sise Chemin de Léonard 24170 SIORAC EN PERIGORD dont Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE est propriétaire ;

Attendu qu'il est médicalement attesté par le Dr Philippe VIERENDEEL que l'état de santé de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE ne lui permet plus de retourner vivre à domicile ;

Vu les avis de valeur de l'Agence du Périgot et de Immobilier de Charme et Equestre, joints à la requête ;

Attendu que cette opération étant conforme à l'intérêt de la personne protégée, il y a lieu de l'autoriser ;

Qu'il convient vu l'urgence, d'ordonner l'exécution provisoire de cette décision ;

PAR CES MOTIFS

Autorisons M. Francis FONVIEILLE, tuteur de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE à mettre en vente la maison d'habitation sise Chemin de Léonard 24170 SIORAC EN PERIGORD dont Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE est propriétaire, au prix de 160 000 € pendant 6 mois et passé ce délai jusqu'au prix de 120 000 € et à signer les mandats de vente auprès de deux agences au moins ;

Disons que M. Francis FONVIEILLE nous saisira à nouveau lorsqu'un acquéreur aura été trouvé, afin d'être autorisé à intervenir à l'acte définitif ;

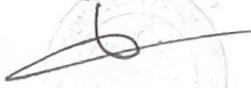
Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à M. Francis FONVIEILLE.

La greffière



Pour expédition conforme

Le Greffier



Le juge des tutelles

